

Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti

Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesure de connaissance :

"-Identifier et valoriser les savoir-faire associés au patrimoine bâti (technique de construction et de réhabilitation " page 61

Référence ID de l'article : #1140

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-31 15:55